



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Philippe Antoine
LET220918
Tél : 05 59 80 87 22
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le

12 JUL. 2022

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2022-07-11-00004 du 11 juillet 2022, portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement relatif à la réfection d'un pont busé sur la commune de Lagor.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
Le responsable de l'unité quantité/lit
majeur

Pierre Escale

Monsieur Hervé LAUILHE
4 chemin Bellevue
64150 LAGOR